

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :	Page 2577
- Boutique des Musées Gadagne - Approbation de tarifs	Page 2575	- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons Page 2577
- Archives Municipales - Modalités de vente.....	Page 2576	- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
- Auditorium-Orchestre national de Lyon - Location d'espaces	Page 2576	• Arrêtés individuels Page 2608
.....	Page 2576	• Tableaux d'avancement..... Page 2609
- Police du stationnement - Arrêté temporaire N°: 2017 C 9079		

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal – Séance publique.....	Page 2610	- Reconversion de la clinique Saint-Vincent de Paul, 8ème arrondissement, prévue par un permis d'aménager - Mise à disposition de dossier Page 2610
- Conseil municipal – Liste des groupes d'élus – Modificatif	Page 2610	
- Direction de la Commande Publique - Avis	Page 2610	

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Boutique des Musées Gadagne - Approbation de tarifs pour la vente de produits (Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,
Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 4 avril 2014 donnant au titre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire de fixer les tarifs de produits dérivés aux activités des établissements culturels,
Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,
Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente de produits,
Vu l'arrêté du Maire de Lyon, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,
Décide :

Article Premier. - D'autoriser M. le Directeur des Musées Gadagne à mettre en vente les produits suivants :

Description du produit	Marque/ éditeur	Référence fournisseur	Prix unitaire public en €
Livre Laurent Mourguet Créateur de Guignol	Editions sur le fil	/	5.00
Livre Antoine de Saint-Exupéry	Editions sur le fil	/	5.00
La grande aventure des frères Lumière	Editions sur le fil	/	12.00
Guide de Lyon cité du patrimoine mondial	Editions Lyonnaises d'art et d'histoire	/	15.00
Guide Lyon colline de la croix rousse	Editions Lyonnaises d'art et d'histoire	/	15.00
Les Mères Lyonnaises et Auvergnates	Editions Créer	/	16.00

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication. Fait à Lyon, le 30 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Archives Municipales - Modalités de vente du plan scénographique de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 avril 2014 donnant au titre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire de fixer les tarifs de produits dérivés aux activités des établissements culturels,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la décision du Maire N° 26269 du 23 mai 2017, acceptant le don à titre gracieux de l'Association des Amis des Archives d'un ensemble de cartes et plans scénographiques de Lyon

Vu la demande des Archives Municipales relative à la vente du plan scénographique.

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente dudit plan,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - D'autoriser M. le Directeur des Archives municipales à mettre en vente 14 exemplaires du plan scénographique de Lyon selon les modalités suivantes :

- 14 exemplaires au prix public de 30 euros.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 30 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Auditorium-Orchestre national de Lyon - Location du Bar Orchestre Impair de l'Auditorium à l'Association ATSCAF (Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22 -5° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » ;

Vu la délibération N° 2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n°36200 ;

Considérant la demande de l'Association ATSCAF-Rhône, Cité Administrative 165 rue Garibaldi 69003 LYON d'organiser des cours de Yoga dans le Bar Orchestre Impair de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon les mardis et mercredis entre 12h00 et 14h00 entre septembre 2017 et juin 2018 hors vacances scolaires ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de l'Association ATSCAF Rhône pour une durée de 2h00 les mardis et mercredis hors vacances scolaires de 12h00 à 14h00 entre le mois de septembre 2017 et juin 2018, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de mille deux cent cinquante euros et quarante centimes T.T.C.

Art.2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification. Fait à Lyon, le 30 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire N°: 2017 C 9079 LDR/DDI Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise Eurojoint- Atlantic Route: sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de la Ville de Lyon,
 Le Président de la Métropole de Lyon,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ;
 L'article L.3642-2 ;
 Les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;
 Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;
 Vu le Code de la Route ;
 Vu le Code de la voirie Routière ;
 Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
 Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
 Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;
 Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;
 Vu l'arrêté N°2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la voirie ;
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Secheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;
 Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;
 Vu l'arrêté du Maire n° 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;
 Vu la demande de l'entreprise Eurojoint - Atlantic Route.

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des recherches et des marquages de réseaux, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Eurojoint - Atlantic Route assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 10 juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 de 9h00 à 16h30, les véhicules d'intervention de l'entreprise Eurojoint - Atlantic Route sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale.

Art. 2. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 3. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale, les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 4. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10, afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 6. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra installer une circulation alternée gérée par piquets K10.

Art. 7. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12h00 et 14h00.

Art. 8. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces derniers ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 9. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 10. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 11. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 12. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 13. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 Novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8804	Ville de Lyon - Police Municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Conseil municipal	la circulation des véhicules sera interdite	Place de la Comédie		Le lundi 17 juillet 2017, de 8h à 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8848	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Bourbonnais	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue de l'Oiselière	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au mercredi 12 juillet 2017, de 13h à 17h
			la circulation des riverains sera gérée par du personnel de la Métropole de Lyon		sur le carrefour avec la rue Jouffroy d'Abbans	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur le carrefour avec la rue de l'Oiselière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue Jouffroy d'Abbans	
8849	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Claude Veyron	entre le boulevard des Tchecoslovaques et la rue du Docteur Crestin	Le vendredi 7 juillet 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Tchecoslovaques et la rue du Docteur Crestin	A partir du vendredi 7 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
8850	Entreprise Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Croix Barret	trottoir Nord, entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au vendredi 4 août 2017
				Rue Paul Massimi	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Croix Barret	
			la circulation des véhicules deux roues sera interdite sur la bande cyclable	Rue Croix Barret	sens Est/Ouest, entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland				
8851	Entreprise Suez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour des véhicules poids lourds		Rue des Hériveaux	côté impair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Saint Agnan	A partir du mercredi 5 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Agnan	côté pair, sur 30 m au Nord de la rue des Hériveaux	
8852	Entreprise Oxypur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Romain	côté Sud, sur 20 m à l'Ouest de la rue Villon	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au lundi 17 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8853	Société Outcast Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un clip promotionnel Only Lyon	la circulation des véhicules, vélos et piétons sera interrompue lors des prises de vues	Passage Ménestrier	au droit du n° 58 et à hauteur de la place des Docks	Le mardi 11 juillet 2017, de 8h à 20h
				Rue Hrant Dink		
			le stationnement de 8 véhicules techniques sera autorisé	Place des Docks	partie Ouest	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	des deux côtés, du n° 29 à la rue Gentil	A partir du lundi 10 juillet 2017, 17h, jusqu'au mardi 11 juillet 2017, 13h
				Rue Chevreul	côté Sud, sur 8 emplacements au droit du n° 7	
Rue Hrant Dink	au droit du n° 58 sur 8 emplacements	A partir du jeudi 13 juillet 2017, 17h, jusqu'au vendredi 14 juillet 2017, 21h				
	Rue Béchevelin	des deux côtés, sur 10 emplacements de la rue de l'Université en direction du Nord	A partir du mardi 11 juillet 2017, 17h, jusqu'au mercredi 12 juillet 2017, 21h			
8854	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Michel Felizat		A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
8855	Métropole de Lyon - Service de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de stockage pour le compte de l'Eau du Grand Lyon	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Eugénie	sur le trottoir angle avenue Rockefeller	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
8856	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 30 m de part et d'autre de la rue des Cuirassiers	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Cuirassiers	
8857	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Algérie	sur le trottoir situé au droit du n° 8	Le vendredi 7 juillet 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m au droit du n° 8	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
8858	Entreprise Green Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gabillot	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au mardi 25 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8859	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau de balisage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue des Docteurs Cordier	sur 50 m de part et d'autre du chemin de Montpellas	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8860	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 30 m, au droit de la rue Palais Grillet	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 9h à 16h
8861	Entreprise Cbr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cardinal Gerlier	sur 5 m au droit du n° 22	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
8862	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds à une zone de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 19 et n° 27	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au samedi 29 juillet 2017
8863	Des commerçants de la Rue Sainte Catherine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de réaliser une expérimentation pour assurer la déambulation des nombreux piétons fréquentant les commerces	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Catherine	partie comprise entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin	A partir du jeudi 13 juillet 2017 jusqu'au samedi 29 juillet 2017, de 23h à 4h
8864	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Docks	au droit du n° 41	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 14 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la rue de la Navigation	
8865	Entreprise Serfim T.I.C.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Platre		A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 0h à 7h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Pleney		
8865	Entreprise Serfim T.I.C.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue du Platre	au droit de la rue Paul Chenavard	
8865	Entreprise Serfim T.I.C.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Pleney	au débouché sur la rue Longue	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 0h à 7h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8866	Entreprise SNCTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Clément Marot	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Simone de Beauvoir	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Simone de Beauvoir	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Simone de Beauvoir	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Simone de Beauvoir	
			le tourne à gauche sera interdit	Rue Michel Felizat	au débouché sur la rue Clément Marot	
8867	Entreprise Colas Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	entre la place Renaudel et la rue des Cuirassiers (stationnement réservé pour Rent A Car)	A partir du mercredi 5 juillet 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017
8868	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Félix Rollet	des deux côtés, entre la rue Feuillat et la rue Professeur Rochaix	Le vendredi 7 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Feuillat et la rue Professeur Rochaix	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Feuillat et la rue Professeur Rochaix	
8869	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès Sud sera autorisé aux véhicules de chantier	Avenue Debourg	tourne à gauche et tourne à droite, sur l'allée de Fontenay dans la partie Sud	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite hors circulation des véhicules de chantier	Allée de Fontenay	à l'intérieur de l'espace situé au Sud de l'avenue Debourg	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, à l'intérieur de l'espace situé au Sud de l'avenue Debourg	
8870	Entreprise MillotTp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration des camions de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	sur 10 m, au droit du n° 59	A partir du vendredi 7 juillet 2017 jusqu'au samedi 7 octobre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8871	Fédération Française de Basket	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Open de France 3x3	des animations seront autorisées	Place Bellecour		A partir du mercredi 26 juillet 2017 jusqu'au samedi 29 juillet 2017, de 9h à 23h30
			des installations seront autorisées			A partir du mardi 25 juillet 2017, 7h, jusqu'au dimanche 30 juillet 2017, 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			chaussée Ouest, contre allée Ouest, des deux côtés
8872	La Maison de l'Enfance du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 15 m au droit du n° 274	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017, de 6h à 19h
8873	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à une chambre d'accès à un réseau de Télécoms située au droit du n° 35	Le lundi 10 juillet 2017, de 8h à 17h
				Quai Saint-Vincent	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à une chambre d'accès à un réseau de Télécoms située au droit du n° 31	
8874	Etablissement Timart Restaurations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berchet	côté pair, sur 5 m face au n° 13	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au mercredi 12 juillet 2017
8875	Etablissement Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Léon Jouhaux	des deux côtés, entre le n° 51 et la rue du Pensionnat	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
8876	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée de la Butte	entre la rue de la Poudrière et le cours Général Giraud	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Poudrière et le cours Général Giraud	
8877	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joliot Curie	dans le carrefour avec l'avenue Général Eisenhower	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 0h à 7h
8878	Association Les Allumés de la Lanterne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place Sathonay		Le lundi 24 juillet 2017, de 21h à 22h30
			des installations seront autorisées			A partir du lundi 24 juillet 2017, 13h, jusqu'au mardi 25 juillet 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté pair, au droit du n° 6, sur 20 m

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8879	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte-Anne de Baraban	sur 5 m, au droit de la rue de l'Espérance	Le lundi 10 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philomène Magnin	côté pair, sur 10 m au droit du n°6	
8880	Entreprise Calisol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 7 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 10 août 2017
8881	La Métropole de Lyon et des Entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation de tous véhicules sera interdite sauf riverains	Montée Saint-Barthélémy	entre la place Saint-Paul et la place de l'Antiquaille	A partir du mercredi 5 juillet 2017, 8h30, jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, 16h30
			la circulation des cycles sera interdite même pour les riverains		dans le sens de la descente entre la place Saint-Paul et la place de l'Antiquaille	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du tronçon de rue compris entre le n° 30 et l'accès au n° 40	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre la place Saint Paul et le n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de l'emprise de chantier située au n° 43	
8882	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Pierre Scize	entre les n° 91 à 58, la circulation générale sera autorisée sur la voie réservée aux bus	Les mercredi 5 juillet 2017 et jeudi 6 juillet 2017, de 19h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 70/71	
					sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 60 à 58	
					sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 61	
					sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 74	
	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 60					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8883	Entreprise S.E. Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	sur 20 m au Sud du n° 9	A partir du lundi 10 juillet 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 4 août 2017, 17h30
8884	La compagnie Guard de Seconde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation au Parc Blandan	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victorien Sardou	au droit du n° 36 sur 3 emplacements	A partir du jeudi 27 juillet 2017, 9h, jusqu'au vendredi 28 juillet 2017, 0h
8885	Association Club d'Astronomie de Lyon Ampère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Nuit des Etoiles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Rosa Parks	côté Nord, sur 40 m à l'Est de la Sauvegarde	A partir du vendredi 28 juillet 2017, 18h, jusqu'au samedi 29 juillet 2017, 1h
8886	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus à l'avancée du chantier	Cours Albert Thomas	entre la rue Saint-Théodore et la rue du Dauphiné	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au jeudi 20 juillet 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la circulation des véhicules à l'intérieur du site propre bus à contre sens et la circulation générale sens Est/Ouest, entre la rue Saint-Théodore et la rue du Dauphiné	
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins et de l'avancée du chantier, sauf accès riverains	Rue Saint-Théodore	entre le cours Albert Thomas et la rue Edouard Rochet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Professeur Rollet	entre le cours Albert Thomas et l'avenue des Frères Lumière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Cours Albert Thomas	
			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Théodore et la rue du Dauphiné		A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au jeudi 20 juillet 2017	
8887	L'Etablissement Le Club Théâtre au Lavoir Public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Général Giraud	côté Jardin, en face du n° 36 sur 5 emplacements	A partir du samedi 29 juillet 2017, 9h, jusqu'au dimanche 30 juillet 2017, 1h
8888	Entreprise Essence Compagniel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Montrouchet	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest du cours Charlemagne	Le mercredi 5 juillet 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest du cours Charlemagne	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8889	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	entre n° 2 et le n° 10	A partir du mercredi 5 juillet 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 9h à 16h
8890	L'Association Nuées d'Images	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 4 emplacements, côté Esplanade Nelson Mandela	A partir du samedi 29 juillet 2017, 15h, jusqu'au dimanche 30 juillet 2017, 1h30
8891	Etablissement Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Grenette	entre la rue du Président Edouard Herriot et la place des Cordeliers	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au mercredi 12 juillet 2017, de 21h à 6h
8892	Entreprise Monir Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	entre la rue du Docteur Bouchut et la rue Desaix des deux côtés, entre la rue du Docteur Bouchut et la rue Desaix	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au samedi 5 août 2017
8893	La Crèche de L'Ours en Peluche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Duport	côté impair, sur 20 m au droit du n° 21	Le jeudi 6 juillet 2017
8894	Association Oeil de Lynx	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roquette	sur 5 emplacements en face du n° 21 côté Parc	Le mardi 1 août 2017, de 17h30 à 22h
8895	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 15 m en face des n° 10 - 12	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
8896	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Lanterne	entre la rue Longue et la rue de la Platière	A partir du mardi 11 juillet 2017, 21h, jusqu'au mercredi 12 juillet 2017, 6h
8897	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 15 m, au droit du n° 95	Le mardi 11 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
8898	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Jeunet	au débouché sur la rue Commandant Charcot	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au mardi 18 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8899	Entreprise Garcin Sylvie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	côté pair, sur 20 m au droit du n° 24	Le samedi 15 juillet 2017, de 6h à 22h
8900	Monsieur Gonzales Clément	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eugène Pons	côté impair, sur 20 m au droit du n° 41	A partir du vendredi 28 juillet 2017 jusqu'au dimanche 30 juillet 2017, de 7h à 19h
8901	Association Ensemble Alkymia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Danielle Faynel Duclos	au droit du n° 3 sur 10 m	Le mercredi 2 août 2017, de 18h à 22h
				Rue Roger Radisson	au droit du n° 45 sur 10 m	Le jeudi 3 août 2017, de 18h à 22h
8902	Entreprise SNCTP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurent Carle	sur 20 m au droit du n° 3 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 3	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017, de 8h à 17h
8903	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande Rue de la Guillotière	entre le cours Gambetta et l'avenue Jean Jaurès des deux côtés de la chaussée, entre le cours Gambetta et l'avenue Jean Jaurès	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au lundi 17 juillet 2017
8904	Association A Chacun Son Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de séjours à la montagne	le stationnement d'un bus Chamonix Bus sera autorisé	Boulevard Marius Vivier-Merle	voie sens Sud / Nord (sur la zone zébrée) en face du Centre Commercial	Le samedi 5 août 2017, de 11h45 à 14h Les samedi 12 août 2017 et samedi 19 août 2017, de 9h30 à 14h Le samedi 26 août 2017, de 9h30 à 12h30
8905	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, Service voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire	Rue Grenette	entre la rue du Président Edouard Herriot et la place des Cordeliers au débouché sur la rue du Président Edouard Herriot	Le jeudi 13 juillet 2017, de 9h à 16h
8906	Entreprise Serpoulet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Jean de Dieu	au débouché sur la rue Challemel Lacour	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Challemel Lacour	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8907	La Direction départementale de la Sécurité Publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	des deux côtés, entre le quai Claude Bernard et la rue de Marseille	Le dimanche 16 juillet 2017, de 7h à 12h
8908	Entreprises Petavit - Sobeca - Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Paul Santy	sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	A partir du mardi 4 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Sud, sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8909	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hugues Guerin	sur 20 m au droit du n° 14	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 14	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
8910	Entreprise MLTM	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise MLTM	Rue Pasteur	trottoir Est, sur 35 m au Nord de la rue Jaboulay	Le lundi 17 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier		entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Jaboulay	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
8911	Entreprise Pyramide Conseils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laure Diebold	côté impair, sur 15 m au droit du n° 31	Le mardi 18 juillet 2017
8912	L'Armée de Terre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du défilé du 14 Juillet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	des 2 côtés, entre la rue de Sèze et le cours Franklin Roosevelt	Le jeudi 13 juillet 2017, de 6h à 20h
8913	La Ville de Lyon Police Municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative	la circulation des véhicules sera interrompue à la diligence des services de police et sur toutes les voies tenantes et aboutissantes	Place Bellecour		Le jeudi 27 juillet 2017, de 16h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	entre la place Bellecour et la rue des Archers	Le jeudi 27 juillet 2017, de 12h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8914	La Bibliothèque du 6ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de gourmandises littéraires	des animations seront autorisées	Place Général Brosset		Le vendredi 4 août 2017, de 19h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	au droit du N° 29 sur 15 m	Le vendredi 4 août 2017, de 13h à 22h
8915	Entreprise Serfim T.I.C.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom sur chaussée	la circulation des véhicules sera interdite sauf TCL	Cours Suchet	sens Ouest/Est, entre le cours Charlemagne et la rue Smith	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017, de 0h à 5h
			une interdiction de tourner à droite sera signalée par un panneau B2B	Cours Charlemagne	sens Sud/Nord, au carrefour avec le cours Suchet	
8916	Rampa Tp/ Sogea Rhône-Alpes et les Entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier-Merle	sens Sud/Nord, entre la rue Docteur Bouchut et la rue Servient	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
			une déviation sera mise en place par l'entreprise empruntant le tunnel Marius Vivier Merle		au droit du tunnel Marius Vivier-Merle	
8917	Entreprise Btd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkia/ chauffage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Félix Faure	entre la rue Général Mouton-Duvernet et le boulevard Marius Vivier-Merle	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 8h30 à 16h30
				Boulevard Marius Vivier-Merle	entre l'avenue Félix Faure et la rue Lavoisier	A partir du lundi 24 juillet 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 20h à 5h
				Avenue Félix Faure	entre la rue Général Mouton-Duvernet et le boulevard Marius Vivier-Merle	
				Rue Paul Bert	entre la rue Lavoisier et la rue des Cuirassiers	
				Rue Lavoisier		
				Rue des Cuirassiers	entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 8h30 à 16h30
				Boulevard Marius Vivier-Merle	entre l'avenue Félix Faure et la rue Lavoisier	
				Rue Paul Bert	entre la rue Lavoisier et la rue des Cuirassiers	
				Rue Lavoisier		
				Rue des Cuirassiers	entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	A partir du lundi 24 juillet 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 20h à 5h
				Rue Lavoisier		
				Rue Paul Bert	entre la rue Lavoisier et la rue des Cuirassiers	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 8h30 à 16h30
				Rue Lavoisier		
				Rue des Cuirassiers	entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	A partir du lundi 24 juillet 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 20h à 5h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8918	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon/ Direction de l'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Franklin	entre le quai Maréchal Joffre et la rue Henri IV	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au dimanche 30 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Général Plessier	entre le quai Maréchal Joffre et la place Carnot	
				Rue de Condé	entre le quai Maréchal Joffre et la rue d'Enghien	
				Rue Henri IV	entre la place Ampère et la rue Condé	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Condé	des deux côtés, entre le quai Maréchal Joffre et la rue d'Enghien	
				Rue Franklin	des deux côtés, entre le quai Maréchal Joffre et la rue Henri IV	
				Rue Henri IV	des deux côtés, entre la place Ampère et la rue Condé	
Rue Général Plessier	des deux côtés, entre le quai Maréchal Joffre et la place Carnot					
8919	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon/Direction de l'éclairage public	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Auvergne	des deux côtés, entre le n° 6 et la rue des Remparts d'Ainay	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au dimanche 30 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Bourgelat	des deux côtés, entre le quai Maréchal Joffre et la rue Henri IV	
				Rue de Castries	des deux côtés, entre le quai Maréchal Joffre et la rue d'Enghien	
				Rue Vaubecour	des deux côtés, entre la rue Général Plessier et la rue Jarente	
8920	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon/ éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Maréchal Joffre	entre le quai Tilsitt et la place Gensoul	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au dimanche 30 juillet 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Tilsitt	entre la rue Paul Bert et le quai Maréchal Joffre	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au dimanche 30 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
				Quai Maréchal Joffre	entre le quai Tilsitt et la place Gensoul	
8921	Entreprise U D H	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	sur 15 m, au droit du n° 7 (sur emplacement desserte)	Le lundi 17 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8922	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Trarieux	entre l'avenue Lacassagne et la rue Viala	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 9h à 16h
				Cours Eugénie	entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Trarieux	entre l'avenue Lacassagne et la rue Viala	
				Cours Eugénie	entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	des deux côtés, entre l'avenue Lacassagne et la rue Viala	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	au débouché sur le cours Eugénie et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 9h à 16h				
8923	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose de liaison électrique souterraine 225000 v	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille pendant les phases d'inactivités du chantier afin de préserver le cheminement piétons	Rue Stella	des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest du quai Jules Courmont	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 18 août 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, à l'Ouest du quai Jules Courmont	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest du quai Jules Courmont	
8924	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose de liaison électrique souterraine 225000 v	Des ponts piétons seront positionnés sur la fouille pendant les phases d'inactivités du chantier afin de préserver un cheminement piétons.	Rue Villeroy	des deux côtés, entre la rue Moncey et la rue Marignan	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Moncey et la rue Marignan	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Moncey et la rue Marignan	
8925	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	sur 10 m, au droit du n° 140	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8926	Société Les Films du Tambour de Soie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le tournage d'une Websérie Parnasse	l'accès et le stationnement de véhicules techniques et barnum cantine seront autorisés	Quai Romain Rolland	sur la promenade, en face du n° 23 sur 10 emplacements	Le mardi 25 juillet 2017, de 7h à 21h
			l'accès et le stationnement de 3 véhicules techniques seront autorisés	Rue des Trois Maries		
			l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés	Quai Romain Rolland	sur la promenade, en face des n° 2 au n° 13	Le lundi 24 juillet 2017, de 8h à 21h
					du n° 2 au n° 13, côté Ouest	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mandelot	entre la rue de la Bombarde et la rue Sainte-Croix	Le mardi 25 juillet 2017, de 7h à 21h
	Rue des Estrées	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland				
8927	Entreprise Mediacol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Croix Barret	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 64	Le jeudi 6 juillet 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules deux roues sera interrompue sur la bande cyclable			
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m de part et d'autre du n° 64	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
8928	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées en urgence	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Belfort	entre la rue Gigodot et la rue Paileron	Le jeudi 6 juillet 2017, de 8h30 à 12h
8929	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sur 20 m, de part et d'autre de la rue d'Arménie	A partir du samedi 8 juillet 2017 jusqu'au vendredi 14 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Arménie	entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	
8930	Association Latino Family	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Latinomix	une animation sera autorisée	Place Ambroise Courtois		Les samedi 19 août 2017 et samedi 26 août 2017, de 19h30 à 21h30
						Les samedi 5 août 2017 et samedi 12 août 2017, de 19h30 à 21h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8931	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15m, au droit du n° 56	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
8932	Entreprise 2 TCZ Tous Travaux Couverture Zinguerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roux Soignat	sur 15 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 4 août 2017
8933	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 40 m, à l'Ouest du boulevard Marius Vivier-Merle	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier-Merle	
8934	Entreprise Christophe Ngo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 10 m, droit du n° 1	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au lundi 24 juillet 2017
8935	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 10 m, au droit du n° 132	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 4 août 2017
8936	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Dansard	côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	Le lundi 10 juillet 2017
8937	La Direction des Evénements et de l'Animation - Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de relevés des façades de la place des Terreaux	l'accès et le stationnement d'un véhicule technique seront autorisés	Place des Terreaux		Le lundi 10 juillet 2017, de 12h à 18h
8938	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docteurs Cordier	côté Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Claude Laboureur	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
8939	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Citinea	Rue Rochambeau	trottoir Sud, entre le n° 6 et n° 12	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 6 et n° 12	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 12 et n° 6	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8940	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Montrouchet	sens Ouest/Est, entre la rue Vuillerme et le quai Perrache	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 11 août 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre le quai Perrache et la rue Vuillerme	
			une interdiction de tourner à droite sera signalée par un panneau B2b	Quai Perrache	au carrefour avec la rue Paul Montrouchet	
8941	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Casimir Périer	sens Est/Ouest, entre la rue Smith et le cours Charlemagne	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 18 août 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Smith et le cours Charlemagne	
8942	Entreprise Ateliers d Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de La République	sur 20 m, au droit du n° 87	Le lundi 10 juillet 2017, de 6h à 9h
8943	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de La Martinière	au droit du n° 27	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
8944	Agence Digital Média	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de panneaux d'affichage numérique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	au carrefour avec la rue Maurice Flandin	Le vendredi 7 juillet 2017, de 9h à 16h
				Rue des Cuirassiers	au carrefour avec la rue Docteur Bouchut	
8945	Compagnie Desiderare	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant une animation sera autorisée	Rue de la Claire	au droit du n° 38 sur 3 emplacements	Le dimanche 6 août 2017, de 8h à 22h
				Place de la Croix Rousse	au droit du n° 1 sur 3 emplacements	Le vendredi 4 août 2017, de 8h à 22h
				Place Sathonay	au droit du n° 6 sur 3 emplacements	Le samedi 5 août 2017, de 8h à 22h
				Place de La Croix Rousse		Le vendredi 4 août 2017, de 18h à 22h
				Place de Paris		Le dimanche 6 août 2017, de 11h à 19h
8946	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'une trappe dans une chambre Télécom - Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté impair, sur 10 m au droit du n° 123	A partir du samedi 8 juillet 2017 jusqu'au jeudi 20 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
8947	Métropole de Lyon - Service voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Rochaix	côté Ouest, sur 25 m au droit de la rue Balthazar	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
8948	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Riche-rand	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du vendredi 7 juillet 2017 jusqu'au lundi 7 août 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet				
8949	Association Dem' Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté pair, au droit du n° 118	Le lundi 10 juillet 2017				
8950	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Télécom	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Anvers	entre la rue Jaboulay et la rue Bancel	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 7h à 17h				
			la circulation s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier							
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h							
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant							
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP							
8951	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon, éclairage public	des ponts piétons seront positionnés sur les fouilles pendant les périodes d'inactivités du chantier afin de préserver un cheminement piétons.	Rue Président Carnot	côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 4 août 2017, de 7h30 à 16h30				
			la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Bonaventure	côté Nord, entre la rue Président Carnot et la rue Grôlée					
				Quai Jules Courmont	côté Ouest, entre la rue Saint-Bonaventure et la rue Président Carnot					
				Rue Saint-Bonaventure	côté Nord, entre la rue Président Carnot et la rue Grôlée					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	côté Ouest, entre la rue Saint-Bonaventure et la rue Président Carnot					
				Rue Président Carnot	côté pair, sur 15 m au droit du n° 6					
				Rue Saint-Bonaventure	côté Nord, entre la rue Président Carnot et la rue Grôlée					
			8952	Entreprise Green Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement du chantier		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Mathieu	sur 15 m, en face du n° 51	Les mardi 11 juillet 2017 et mercredi 12 juillet 2017
8953	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Aubigny	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Baraban	Le mardi 11 juillet 2017				
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, à l'Ouest de la rue Baraban	Le mardi 11 juillet 2017, de 9h à 13h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la rue Baraban	Le mardi 11 juillet 2017				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8954	Entreprise Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté pair, sur 7 m face au n° 61	A partir du mardi 11 juillet 2017 jusqu'au vendredi 11 août 2017
8955	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de tags	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Gare	sur 15 m, au droit du n° 18	A partir du mercredi 12 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 7h à 16h
				Grande Rue des Feuillants	sur 15 m, au droit du n° 5	
8956	Association Civique Pépin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	au droit du n° 25	Le mardi 8 août 2017, de 7h à 22h
8957	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de câblage sur toiture	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde	entre la rue des Antonins et le quai Romain Rolland	Le mercredi 12 juillet 2017, de 8h30 à 13h30
					des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Bœuf et la rue des Antonins	Le mercredi 12 juillet 2017, de 7h30 à 13h30
					au débouché sur le quai Romain Rolland	Le mercredi 12 juillet 2017, de 8h30 à 13h30
					la circulation des riverains s'effectuera à double sens	
		la circulation des véhicules sera interdite				
8958	Compagnie Relativement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté aire de jeu, en face du n° 183 sur 15 m	Le jeudi 10 août 2017, de 17h à 21h30
				Rue Cuvier	sur 15 m, au droit du n° 32	Le vendredi 11 août 2017, de 17h à 21h30
				Rue du Doyenné	au droit du n° 31 sur 15 m	Le samedi 12 août 2017, de 17h à 21h30
8959	Compagnie La Ruche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	au droit du n° 44 sur 10 m	Le vendredi 11 août 2017, de 9h à 21h
						Le samedi 12 août 2017, de 13h à 20h30
8960	Entreprise Clemessy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du SYTRAL	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Guichard	sur 10 m à proximité de la station de métro	Les mercredi 12 juillet 2017 et jeudi 13 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
						Le vendredi 1 septembre 2017, de 7h30 à 12h
						Le jeudi 27 juillet 2017, de 0h à 6h
					côté Nord/Est, sur 10 m à proximité de la station de métro	Les lundi 17 juillet 2017 et jeudi 31 août 2017, de 0h à 6h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
8961	Entreprise Mazgar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mazgar bâtiment	Cours Gambetta	trottoir Sud, au droit du n° 34	Le mercredi 12 juillet 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 34		
8962	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le rapport d'une place personne à mobilité réduite	le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf GIC	Cours de Verdun Perrache	côté pair, sur 5 m au droit de la façade située au n° 12	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 12 janvier 2018	
8963	Sanctuaire Saint-Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une procession	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	Rue Saint-Georges	départ église	Le mardi 15 août 2017, de 12h à 12h45	
				Rue Saint-Georges	retour		
				Place de la Commanderie			
				Quai Fulchiron			
8964	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Belfort	partie comprise entre la rue du Chariot d'Or et la rue de Nuits	Le jeudi 6 juillet 2017, de 9h à 18h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue de Belfort	Le jeudi 6 juillet 2017	
				Rue de Belfort	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue du Chariot d'Or (deux roues compris)		
8965	Association Croc'Éthic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de distribution de paniers de fruits et alimentaires	l'installation de tables sera autorisée sur le trottoir	Place Saint-Jean	au droit du n° 5	Les jeudi 17 août 2017 et jeudi 24 août 2017, de 16h à 19h45	
8966	Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de concerts au Jardin des Chartreux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Général Giraud	des deux côtés, de la contre-allée entre les deux accès au Jardin des Chartreux située en face des n° 35 et 39 et sur 25 m à l'Ouest de l'accès au jardin située en face du n° 35	A partir du jeudi 31 août 2017, 7h, jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, 3h	
						A partir du jeudi 17 août 2017, 7h, jusqu'au vendredi 18 août 2017, 3h	
						A partir du jeudi 24 août 2017, 7h, jusqu'au vendredi 25 août 2017, 3h	
8967	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Plat	entre la rue Sala et la rue Antoine de Saint-Exupéry	Les jeudi 13 juillet 2017 et lundi 17 juillet 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite			au débouché sur la rue Sala	Les lundi 10 juillet 2017 et mardi 11 juillet 2017, de 9h à 16h
			Les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8968	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	côté impair, entre le n° 51 et n° 53	A partir du jeudi 13 juillet 2017 jusqu'au jeudi 27 juillet 2017
8969	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Quai Rambaud	sur 20, au droit du bâtiment de la Sucrière	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du bâtiment de la Sucrière	
8970	Compagnie Pied en Sol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	au droit du n° 8	Le vendredi 18 août 2017, de 12h à 21h
			une animation sera autorisée		en face du n° 8	Le vendredi 18 août 2017, de 16h à 19h
8971	Association La Casita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation au Parc de Gerland dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	coté Sud, sur 20 m à l'Est de la rue Jean Pierre Chevrot	Le samedi 19 août 2017, de 12h à 22h
8972	Association Datcha	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	une animation sera autorisée	Passage Thiaffait		Le samedi 19 août 2017, de 19h à 20h30
8973	Association Skaraphone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	une animation sera autorisée	Place des Célestins	montage dès 16h30	Le dimanche 20 août 2017, de 13h30 à 20h
8974	Entreprise Fontbonne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Bayard	sur 20 m, au droit du n° 2	Le lundi 17 juillet 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			Le lundi 17 juillet 2017, de 7h à 17h
8975	Association SMart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle au parc Popy, dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	côté impair, en face du n° 22 sur 10 m	Le mardi 22 août 2017, de 15h à 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8976	Entreprise Vassiviere	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	sur 10 m, au droit du n° 20	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au mardi 1 août 2017
8977	Compagnie Papallamanno	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation au parc Roquette, dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Corderie	côté Parc Roquette sur 4 emplacements en épi face au n° 21	Le samedi 26 août 2017, de 10h à 23h
8978	Association Bekis's Company	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	une lecture spectacle sera autorisée	Rue Jean Fournier	au droit du n° 108 montage dès 18h 30	Le vendredi 25 août 2017, de 19h à 20h
8979	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pouteau	en face du n° 16	Le lundi 10 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
					des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 11 à n° 15	
8980	Entreprise Lachana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	trottoir pair Ouest entre les n° 32 et 38	A partir du samedi 8 juillet 2017 jusqu'au vendredi 4 août 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées		entre les n° 37 et 45	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 32 et 38	
8981	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Joseph Nicolas	sens Sud/Nord, entre l'avenue Jean Mermoz et la place Julie Daubié	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la place Julie Daubié et l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté Nord, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Joseph Nicolas	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8982	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	la circulation des cycles sera interdite	Place Maréchal Lyautey	dans les deux sens de circulation de la piste cyclable Ouest, partie comprise entre le Pont Morand et le candélabre n° 4555 47	A partir du vendredi 14 juillet 2017, 7h, jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Quai de Serbie	quai haut sur la promenade, en face des n° 13 à n° 14	A partir du vendredi 14 juillet 2017, 7h, jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, 17h
			les cycles auront l'obligation de mettre pied à terre	Place Maréchal Lyautey	au Sud/Ouest, Base Vie sur trottoir, au droit de l'emprise de chantier située au droit du point lumineux n° 4555 47	
8983	Entreprise Kaseo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crillon	sur 15 m, au droit du n° 20	Le lundi 10 juillet 2017, de 7h à 19h
8984	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue Pierre Delore	sur 30 m à l'Ouest de la rue Henri Barbusse	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017, de 7h à 17h
				Avenue de Pres-sensé	dans le carrefour avec les rues Henri Barbusse, Paul Cazeneuve et Pierre Delore	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Delore	sur 30 m à l'Ouest de la rue Henri Barbusse	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
				Avenue de Pres-sensé	dans le carrefour avec les rues Henri Barbusse, Paul Cazeneuve et Pierre Delore	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Pierre Delore	sur 30 m à l'Ouest de la rue Henri Barbusse	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Delore	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Henri Barbusse				
8985	Entreprise Pierre Duventru	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 5 m, au droit du n° 48	A partir du mardi 11 juillet 2017 jusqu'au vendredi 14 juillet 2017
8986	Association Les Enfants Sauvages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	des animations seront autorisées	Square Delfosse	montage 14 h / démontage 22 h	Le dimanche 9 juillet 2017, de 16h à 20h
			l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés			Le dimanche 9 juillet 2017, de 14h à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8987	Entreprise Vanex Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 15 m, au droit du n° 5	Le mercredi 12 juillet 2017, de 7h à 19h
8988	Ville de Lyon - Direction Evénements et Animations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération de manutention	l'accès et le stationnement d'un véhicule technique seront autorisés	Rue Joseph Serlin	côté Nord, entre la place des Terreaux et la rue de la République	A partir du jeudi 13 juillet 2017, 14h, jusqu'au lundi 17 juillet 2017, 14h
8989	Entreprise Piccini	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Montée Bonafous	sur 10 m, au droit du n° 4	Les mardi 11 juillet 2017 et mercredi 12 juillet 2017, de 8h30 à 16h30
8990	Mairie de Lyon et Télé Lyon Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Conseil Municipal	le stationnement des véhicules techniques du demandeur sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord, entre la place des Terreaux et la rue de la République	Le lundi 17 juillet 2017, de 7h à 23h
8991	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Violet	sur 40 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
8993	Association L'Amicale du Bachut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concours de boules	des animations seront autorisées	Place du 11 Novembre 1918		Les samedi 26 août 2017 et dimanche 27 août 2017, de 8h à 19h Le dimanche 3 septembre 2017, de 8h à 19h
8994	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier un cheminement piétons sécurisé sera balisé sur la chaussée au droit de l'emprise chantier une déviation sera mise en place en empruntant	Rue Jean Bouin Avenue Jean Jaurès Avenue Tony Garnier	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée de Coubertin dans les sens Sud/Nord dans les sens Est/Ouest	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 17h à 7h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
8995	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Marie-Madeleine Fourcade	au débouché sur l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au mardi 11 juillet 2017
8996	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	au droit des n° 3 et n° 5	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
8997	Entreprise Bourneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise chantier (autorisation d'une nacelle à l'intérieur)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Rognon	côté Nord, sur 20 m en face du n° 16	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au lundi 24 juillet 2017
8998	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement d'un équipement AEP	la circulation des véhicules sera interdite un cheminement piétons sera balisé et sécurisé le long de l'emprise chantier	Rue Claude le Laboureur	entre la rue du Docteur Cordier et la limite de la commune de Saint-Cyr	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 4 août 2017
8999	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Périer	sens Est/Ouest, entre la rue Smith et le cours Charlemagne des deux côtés, entre la rue Smith et le cours Charlemagne	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 18 août 2017
9000	Entreprise Bouygues Energies et Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Jean Moulin	entre la rue Joseph Serlin et la rue du Bât d'Argent, la circulation sera réduite d'une voie	A partir du mardi 11 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai André Lasagne	sur 10 m de part et d'autre des points lumineux d'éclairage public situés entre la rue Roger Violi et la place Tolozan	A partir du mardi 11 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
9001	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier-Merle	entre la rue Servient et l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 21h à 6h
9002	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Pierre Bonnaud	entre le n° 33 et le n° 45	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au samedi 10 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 33 et le n° 45	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9003	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 10 m, au droit du n° 56	Le mercredi 12 juillet 2017, de 8h à 17h
9004	Entreprise Patrice Ferrando	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Stella	sur 15 m, au droit du n°5	Le mercredi 12 juillet 2017
9005	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Beauvisage	sur 15 m au droit du n° 174 sur 15 m au droit du n° 115 sur 15 m au droit du n° 103 sur 15 m au droit du n° 115 sur 15 m au droit du n° 103 sur 15 m au droit du n° 174 sur 15 m au droit du n° 115 sur 15 m au droit du n° 103 sur 15 m au droit du n° 174	A partir du mercredi 12 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
9006	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de réseau az dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Baudrand	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
9007	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue du Béguin	entre la rue Bâtonnier Jacquier et la rue Rachais des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bâtonnier Jacquier et la rue Rachais au débouché sur la rue Bâtonnier Jacquier	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
9008	Entreprises Frizot/ Un Clou dans le Mur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	sur 20 m, en face du n°9 côté pair, sur 20 m en face du n°9	Le jeudi 13 juillet 2017, de 9h à 16h Le jeudi 13 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9009	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déviation dans le cadre de l'implantation d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera autorisée	Rue Bâtonnier Jacquier	sens Nord/Sud, entre la rue du Béguin et la rue Domer	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Domer et la rue du Béguin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Béguin et la rue Domer	Le lundi 10 juillet 2017
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Domer	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
9010	Association Ummaitaire Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation à l'eau potable	des animations seront autorisées	Place Carnot	montage dès 9h	Le samedi 26 août 2017, de 13h à 20h
9011	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Avenue de Pres-sensé	sur le carrefour avec la rue Henri Barbusse, entre le n° 6 et n° 54	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 26 et n° 30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 40 et n° 54	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
9012	Association Le Lien Théâtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Marché	au droit du n° 3 sur 4 emplacements	Le lundi 28 août 2017, de 15h à 21h30
			une animation sera autorisée	Rue du Marché	montages dès 16h30	Le lundi 28 août 2017, de 15h à 20h45
9013	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Plat	entre la rue Sala et la rue Antoine de Saint-Exupéry	Les jeudi 13 juillet 2017 et lundi 17 juillet 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Sala	
			Les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
9014	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté pair, entre le n° 277 et le n° 288	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au mardi 18 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9015	Entreprise Alloin Concept Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tourmes	sur 15 m, au droit du n° 5	Le lundi 17 juillet 2017
9016	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marius Berliet	trottoir Sud, sur 40 m de part et d'autre du n° 80	A partir du jeudi 6 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m de part et d'autre du n° 80	
9017	Entreprise Beylat Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de la ZAC des Girondins	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pré Gaudry	trottoir Nord, entre la rue Félix Brun et la rue Michel Félizat	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au mercredi 12 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Félix Brun et la rue Michel Félizat	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Félix Brun et la rue Michel Félizat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9018	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de grutage au moyen d'une grue mobile	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	Rue Raoul Servant	trottoir Nord, sur 30 m au droit du n° 27	Le mercredi 12 juillet 2017, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Etienne Rognon	entre la rue Raoul Servant et la rue Professeur Zimmermann	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Raoul Servant	entre la rue Bancel et la rue Etienne Rognon	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Etienne Rognon	entre la rue Raoul Servant et la rue Professeur Zimmermann	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Raoul Servant	entre la rue Bancel et la rue Etienne Rognon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Rognon	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue Etienne Rognon côté Nord, entre la rue Raoul Servant et la rue Professeur Zimmermann	
9019	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laporte	côté impair, entre le n° 23 et n° 29	A partir du mercredi 12 juillet 2017 jusqu'au vendredi 14 juillet 2017
9020	Association Théâtre du Grabuge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place André Latarget	côté Est du parking sur 8 emplacements	Le mardi 29 août 2017, de 9h à 22h
			une animation sera autorisée		montage dès 9h	Le mardi 29 août 2017, de 15h à 21h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9021	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Philippe Gonard	sur 30 m au droit du n° 19	A partir du mercredi 12 juillet 2017 jusqu'au lundi 24 juillet 2017
				Rue Diderot	sur 30 m au droit du n° 10	
				Rue Jean-Baptiste Say	sur 30 m au droit du n° 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Gonard	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 19	
				Rue Jean-Baptiste Say	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 22	
				Rue Diderot	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 10	
9022	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue René Cassin	trottoir Est, sur 50 m de part et d'autre du n° 55	Le jeudi 13 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m de part et d'autre du n° 55	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre du n° 55	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9023	Agence Intervalles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération Phildar	des installations légères seront autorisées	Place de la République	Sud	Le samedi 26 août 2017, de 9h à 20h
			un atelier tricot sera autorisé			Le samedi 26 août 2017, de 11h à 18h
9024	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Bourgogne	entre le n° 22 et la rue de la Corderie	Le jeudi 13 juillet 2017, de 1h à 4h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
9025	Association Sprezzatura	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du spectacle de Monsieur Barock	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	en face du n° 230 sur 3 emplacements, côté place Guichard	Le mercredi 30 août 2017, de 17h à 21h
			un spectacle sera autorisé	Place Guichard	montage dès 17h	Le mercredi 30 août 2017, de 19h à 20h
9026	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Citinea	Rue Wakatsuki	trottoir Sud, entre le n° 18 et n° 28	A partir du jeudi 13 juillet 2017 jusqu'au lundi 24 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 18 et n° 28	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant (sauf le weekend et jours fériés)		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 18 et n° 28	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9027	Entreprise Sogea Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	entre le cours Charlemagne et le quai Perrache des deux côtés, entre la rue Smith et la rue Seguin	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au mardi 25 juillet 2017
9028	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Valdo	au droit du n° 158 des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 158	A partir du jeudi 13 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
9029	Entreprise Seem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la démolition de bâtiment	la piste cyclable sera interrompue le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier un cheminement piétons sécurisé sera balisé sur la piste cyclable	Rue Crépet	sur 50 m au droit du n° 17 des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 17 sens Ouest/Est, sur 50 m au droit du n° 17	A partir du vendredi 14 juillet 2017 jusqu'au dimanche 30 juillet 2017
9030	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange Télécom	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chaponnay	trottoir pair, entre la rue Edison et la rue de Créqui	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Edison	entre la rue Vaudrey et la rue Chaponnay	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chaponnay	entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edison	entre la rue Vaudrey et la rue Chaponnay	
9031	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Télécom sous chaussée dans le cadre des travaux du PUP Gerland	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Marie-Madeleine Fourcade	au débouché sur la rue de Gerland	A partir du mercredi 19 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite hors véhicules TCL (Z16)	Rue de Gerland	sens Sud/Nord, entre la rue Marie Madeleine Fourcade et la rue Pré Gaudry	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au mercredi 19 juillet 2017, de 8h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur le carrefour avec la rue Marie Madeleine Fourcade	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Marie-Madeleine Fourcade	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue de Gerland	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
9032	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de la société Carrard Services	Rue Tissot	trottoir Ouest, au droit du n° 8	Les lundi 17 juillet 2017 et mardi 18 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 8	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9033	L'Association Escale Celeste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	au droit du n° 23 sur 2 emplacements	A partir du mardi 29 août 2017, 10h, jusqu'au mercredi 30 août 2017, 2h
9034	Compagnie du Chien Jaune	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	contre allée Nord, en face des n° 139 au n° 141 sur 2 emplacements côté Square Bernard Frangin	A partir du jeudi 31 août 2017, 8h, jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, 0h
9035	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Conseil de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Martyrs de la Résistance	sur 50 emplacements	Le lundi 10 juillet 2017, de 7h à 22h
9036	Entreprise Allo Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur 15 m, au droit du n° 64	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au mardi 11 juillet 2017
9037	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	sur 20 m, de part et d'autre de l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 10 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	
				Rue Maurice Flandin	côté pair, entre le n° 71 et le n° 94	
9038	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Edmond Michelet	sur 50 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 4 août 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	des deux côtés de la chaussée, sur 100 m à l'Ouest du boulevard Edmond Michelet	
			le stationnement pour des véhicules de chantier sera autorisé	Avenue Jean Mermoz	trottoir Sud, sur 100 m à l'Ouest du boulevard Edmond Michelet	
9039	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 20 m, de part et d'autre de la rue de la Poulailerie	A partir du mardi 11 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de La Poulailerie	entre la rue de Brest et la rue du Président Edouard Herriot	
9040	Entreprise Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Danton	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 12	Le mardi 11 juillet 2017, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 12	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9041	Entreprise Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur 15 m, au droit du n°2	Le mercredi 12 juillet 2017
9042	Entreprise Jonathan Dubois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Victor Basch	sur 5 m au droit du n° 4	A partir du jeudi 13 juillet 2017 jusqu'au dimanche 13 août 2017
9043	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	sur 20 m, à l'Ouest du quai Docteur Gailleton	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 21 juillet 2017, de 9h à 16h
				Quai Docteur Gailleton	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Franklin	
9044	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 50 m, au droit de la rue André Philipp	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017, de 7h30 à 16h30
					sur 50 m, au droit de la rue Garibaldi	
					côté impair, entre le n° 33 et le n° 37	
9045	Entreprise Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, face au n° 49	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au mercredi 19 juillet 2017, de 9h à 16h
				Rue Palais Grillet	au carrefour avec la rue du Président Edouard Herriot	
				Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 15 m face au n° 49	A partir du lundi 17 juillet 2017 jusqu'au mercredi 19 juillet 2017, de 7h à 17h
9046	La Métropole de Lyon - Unité Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage	la circulation des piétons sera interdite	Tunnel Routier de la Croix-Rousse	Tube mode doux	A partir du mercredi 12 juillet 2017, 21h30, jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, 6h
						A partir du jeudi 6 juillet 2017, 21h30, jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, 6h
						A partir du vendredi 7 juillet 2017, 21h30, jusqu'au samedi 8 juillet 2017, 6h

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Lejal	Caroline	Adjoint administratif de 2ème classe	Titulaire	1/3/2015	Commande publique	Détachement
Lejal	Caroline	Adjoint administratif de 2ème classe	Titulaire	1/3/2016	Commande publique	Intégration suite à détachement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Michelin	Wendy	Auxiliaire de puériculture	Stagiaire	1/6/2017	Enfance	Nomination stagiaire
Petruzzelli	Katia	Auxiliaire de puériculture	Stagiaire	1/6/2017	Enfance	Nomination stagiaire
Clamouse	Guillaume	Attaché territorial	Stagiaire	1/6/2017	Assurances	Nomination stagiaire catégorie A
Ducroux	Coline	Adjoint technique	Contractuel	1/7/2017	Gestion technique bâtiment	Recrutement complément temps partiel
Pinto	Marine	Juriste	Contractuel	1/6/2017	Affaires juridiques	Recrutement complément temps partiel
Larose	Eric	Attaché principal	Titulaire	9/5/2017	Enfance	Recrutement par mutation
Meflah	Nadjet	Adjoint administratif	Contractuel	24/6/2017	Mairie du 7 arrondissement	Recrutement remplaçant
Bakoura	Linda	Adjoint administratif	Contractuel	25/3/2017	Mairie du 9 arrondissement	Recrutement remplaçant
Lerche	Augustine	Adjoint administratif	Contractuel	2/6/2017	Mairie du 3 arrondissement	Recrutement remplaçant
Lahmici	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	29/5/2017	Cimetière	Recrutement remplaçant
Laulloo	Hannah	Adjoint administratif	Contractuel	3/6/2017	Mairie du 5 arrondissement	Recrutement remplaçant
Mellet	Phillipe	Adjoint technique	Contractuel	1/7/2017	Gestion technique bâtiment	Recrutement remplaçant
De luca	Ornella	Adjoint technique	Contractuel	29/5/2017	Direction centrale de l'immobilier	Recrutement remplaçant
Cartia	Anthony	Adjoint technique	Contractuel	1/6/2017	Sports	Recrutement remplaçant

Délégation Générale aux Ressources Humaines – Tableaux d'avancement (Gestion de l'Administration des Personnels – Service Carrières)

Educateur des APS principal de 2ème classe

Les arrêtés du 30 décembre 2013 portant avancement sur le grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe au titre de l'année 2013 sont annulés suite au jugement rendu par le tribunal administratif de Lyon en date du 16 décembre 2016.

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Educateur des APS principal de 2ème classe, au titre de l'année 2013 les agents dont les noms suivent :

Mme Andrade Ariane, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013

M. Bizouarne Lionel, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013

M. Bouchard Vincent, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013

M. Chazelle Stéphane, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013

Mme Gibault Isabelle Marie Geneviève, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013

Mme Grando Marie-France, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013

M. Grosset Olivier, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013

Mme Moulin Delphine, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013

Mme Serrano Magali, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013

M. Trainard Philippe, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013

M. Vuillaumier Gilles, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013

Mme Hanras Estelle, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er août 2013

M. Moirous Eric, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er août 2013

M. Monnier Romain, Sports, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, titulaire, avance sur le grade d'éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à compter du 1er août 2013

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal – Séance publique

Le Conseil municipal se réunira en séance publique lundi 17 juillet 2017 à 17 heures ainsi que le mardi 18 juillet 2017 à 14 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Conseil municipal – Liste des groupes d'élus – Modificatif

Ajouter : Non inscrits : M. Michel Havard

Supprimer : Les Républicains et Apparentés – Ensemble pour Lyon : M. Michel Havard

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Reconversion de la clinique Saint-Vincent de Paul, 8ème arrondissement, prévue par un permis d'aménager - Mise à disposition de dossier

Le dossier de l'opération d'aménagement de 7 lots à bâtir sis 168-174 route de Vienne à Lyon 8ème, dans le cadre du projet de reconversion de la clinique St Vincent de Paul, prévu par le permis d'aménager n° 69 388 16 0002 déposé le 20 décembre 2016, ainsi que le registre d'enquête, sont tenus à la disposition du public du 24 juillet 2017 au 25 août 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à

- la direction de l'aménagement urbain de la Ville de Lyon, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème
- la mairie du 8ème arrdt, 12 avenue Jean Mermoz

Les observations peuvent également être adressées par écrit au Service de l'urbanisme appliqué, Direction de l'aménagement urbain, Mairie de Lyon, 69205 Lyon cedex 01.

L'ensemble du dossier dématérialisé peut aussi être consulté et téléchargé sur un site dédié : <http://www.registre-numerique.fr/clinique-StVincentDePaul>